



EXTRAIT DE PÉTITION **(Article 64 du Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 912 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec soutient le programme d'investissements de Rio Tinto Alcan en accordant des conditions avantageuses à la compagnie;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et Hydro-Québec sont disposés à consentir à la reconduction et la modification d'ententes en vigueur et à la conclusion d'une nouvelle entente pour l'octroi d'un bloc d'énergie supplémentaire;

CONSIDÉRANT les énormes avantages énergétiques consentis à Rio Tinto par le Québec;

CONSIDÉRANT QUE Rio Tinto a déjà transféré le travail de son groupe approvisionnement vers l'Utah et le Mexique;

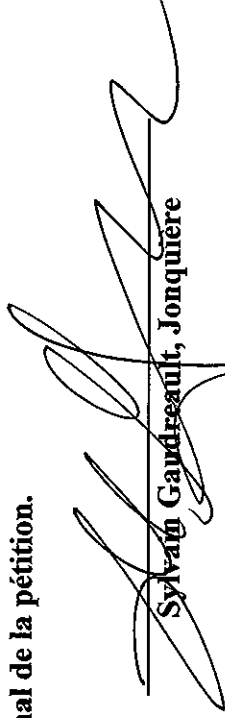
CONSIDÉRANT QUE Rio Tinto s'est engagée à créer de la richesse et à maintenir les emplois de qualité pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean en signant une entente de continuité avec le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le service de la paie de Rio Tinto sera transféré à Montréal sans aucun gain financier et que Rio Tinto doit embaucher à Montréal pour donner le service.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les soussignés demandent à l'Assemblée nationale d'exiger que Rio Tinto cesse le transfert d'emplois du Saguenay-Lac-Saint-Jean vers Montréal et même vers d'autres pays et que Rio Tinto ramène en région les postes déjà transférés.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Sylvain Gaudreault, Jonquière

31-03-2010
Date